

Compte-Rendu de la Commission Tourisme

Lundi 02 Juillet 2018 à 18h15 au siège de la Communauté de Communes Jura Sud

Présents : Jacques ZANINETTA, Jean-Claude BELZUZ, Didier BERREZ, Bernard DEDUN, Gilles GUICHON, Gérald MELESI, Michel MUYARD, Bernard PELLETIER, Catherine SCHAEFFER

Excusés : Michèle BERTHOLINO, René MARGUET, Bertrand MONNERET, Didier NACACHE

Absents : Michel BLASER, Olivier GAMBÉY, Isabelle GIRIE, Guy MOREL

Jacques ZANINETTA remercie les membres présents, évoque ensuite l'ordre du jour et propose de débiter la séance.

1- Point sur les dossiers en cours

Lac de Coiselet / Chancia

► Etude sur l'aménagement du lac de Coiselet

Rappel : l'étude de faisabilité a été commanditée conjointement par les CC Petite Montagne et Jura Sud ; celle-ci étant désormais achevée.

Il semblerait que la Communauté de Communes Petite Montagne ait fait le choix de ne plus poursuivre le projet au regard du manque de positionnement de la commune de Condes sur les grandes orientations de l'étude ; primordiales à la réussite du projet global.

► Camping, restaurant à Chancia

Le camping, le restaurant (anciennement communaux) ainsi que des terrains privés environnants sont en cours de vente à une société privée. Les futurs propriétaires gèrent d'ores et déjà le camping (ouvert actuellement aux résidents puis aux individuels très prochainement) dans lequel ils ont déjà investis cinq mobil-homes. Jacques Zaninetta et Pascal Garofalo souhaitent les rencontrer à la fin de la saison estivale afin de présenter l'étude réalisée et ses enjeux. L'endettement de la mairie de Chancia n'est pas pour autant résolu car cette vente représente des recettes d'investissement et non de fonctionnement. Une recherche de solution sera menée par la mairie avec les services de l'état.

Aménagement plateforme du Regardoir

La dernière partie de l'étude de programmation détaillée associée à une AMO est en attente de lancement. Le 19 juillet 2018, la CCJS présentera l'étude et ses enjeux aux potentiels financeurs tant au niveau de l'investissement que du fonctionnement. D'après les premiers échanges avec le Conseil Départemental du Jura et le Comité Départemental du Tourisme du Jura, ces derniers considèrent cette plateforme comme un site incontournable pour Jura Sud et l'ensemble du département.

EDF n'évoque plus pour le moment de négociations sur la baisse de côte du lac de Vouglans en juillet/août.

Projet du belvédère de Lect-Vouglans

EDF a remis aux CC Jura Sud et Petite Montagne un rendu d'étude sur l'aménagement des deux belvédères du barrage de Vouglans : l'un situé sur la commune de Cernon et l'autre sur la commune de Lect (voir rendu remis).

Une composante diffère des deux belvédères : l'un est situé sur des terrains appartenant à EDF (Rive Droite) et l'autre sur des terrains communaux appartenant à la mairie de Lect. Dans ce dernier cas, le projet d'aménagement du belvédère de Lect doit être porté conjointement par EDF et la CCJS.

Mr Ramos, en charge du suivi à EDF, a souhaité connaître rapidement le positionnement de la CCJS afin de présenter un projet global aux financeurs (l'aménagement des deux belvédères + visites du barrage du Saut Mortier) ; les calendriers de dépôt des dossiers de demande de subventions expliquant les courts délais.

Pour des raisons de simplicité, d'efficacité et afin de permettre une meilleure coordination, une seule maîtrise d'ouvrage pourrait être envisagée (portée EDF avec conventionnement avec la CCJS). Cette question sera étudiée très prochainement avec EDF.

Le Maire de Lect a donné un accord favorable pour la mise à disposition des terrains et une partie de l'investissement financier. Mr Bernard Pelletier (élu à la mairie de Lect) alerte sur le fait qu'il s'agit d'un engagement personnel du maire et non d'une décision concertée du conseil municipal. Jacques Zaninetta précise à ce sujet qu'un courrier officiel émanant de la CCJS sera envoyé à la mairie de Lect.

Le bureau de la CCJS s'est engagé positivement sur ce projet à hauteur maximale de 40 000€ HT.

La CCJS souhaiterait davantage prendre part et/ou modifier certains points détaillés dans le rendu d'étude d'aménagement.

Quelques problèmes potentiels sont évoqués :

- risque de vandalisme, surveillance du site ? Jacques Zaninetta précise qu'un site aménagé et fréquenté est moins propice à ce risque.

- Qui sera chargé de l'entretien du site ? Les coûts de fonctionnement ont été estimés à 5000€/an dans l'étude d'EDF. Les emplois verts sont cités. Cette question sera à éclaircir assez rapidement.

Enfin, demande est faite aux membres sur l'option à retenir au sujet de la maison du contremaître. La plupart des membres ont opté pour la version 2 (avec reconstitution murale)

Via ferrata

➤ Travaux en cours

Les travaux de purges suite au diagnostic géotechnique ainsi que les travaux de réparation des rampes, palettes et échelons sont actuellement en cours. L'ouverture de l'équipement est prévue le 14 juillet prochain.

➤ Recherche de financements

Une recherche de fonds afin de financer les coûts élevés d'entretien est à nouveau évoquée.

Solutions envisagées :

- ponction d'un montant sur chaque location de matériel

- augmentation du loyer auprès du loueur de matériel
- mise en place d'une redevance auprès de chaque utilisateur
- boite aux lettres installée et disponible depuis le chalet de location d'Intrépides pour des dons avec sensibilisation par un panneau.

La solution choisie considérée comme la plus équitable qui génère le moins de dépenses est celle consistant à la mise en place d'une boîte aux lettres intégrée au chalet de location. Selon Gilles Guichon, il est préférable que les fonds soient directement récupérés par un agent de la collectivité à fréquence régulière (1fois/semaine par exemple).

Une réunion avec le loueur de matériel de via ferrata sera orchestrée prochainement.

2- **Taxe de séjour 2019**

Une nouvelle méthode de calcul de la taxe de séjour sera à appliquer pour le 1^{er} janvier 2019 (délibération à prendre au plus tard en octobre 2018) seulement pour les hébergements non classés (exception pour les campings non classés qui garderont le même barème qu'en 2018).

Un pourcentage entre 1 et 5% (à appliquer sur le tarif de l'hébergement par nuit et par personne) est à fixer et délibérer. Selon notre estimation, afin de rester à peu près équivalent au montant 2018, le taux est appliqué est de 3%.

Les membres approuvent cette proposition.

3- **Communications et questions diverses**

➤ **Demande de la commune de Chancia fonds de concours four communal**

Jacques ZANINETTA précise que cette demande ne pourra être étudiée qu'en 2019 ; les budgets 2018 étant clos. La commune de Chancia doit par ailleurs transmettre un devis détaillé quant à cette rénovation ainsi que toutes pièces complémentaires stipulées dans les statuts de la collectivité.

➤ **Présences de l'Office de Tourisme Jura Sud « hors les murs » en juillet-août**

L'Office de Tourisme était présent l'année dernière aux pots d'accueil du camping Trélachaume à Maisod afin de présenter et de renseigner sur les activités inhérentes au territoire.

Dans un souci d'équité et d'efficacité, l'Office de Tourisme souhaite être davantage présent dans des lieux publics à forte fréquentation. Deux lieux sont pressentis : parking du Regardoir/Via ferrata et parking de la plage de la Mercantine ; l'objectif étant, à raison de quelques heures par semaine, d'aller à l'encontre des

vacanciers et leur remettre brochures touristiques, conseils.... Jacques Zaninetta indique que des présences au lac de Coiselet (plage et/ou camping de Chancia) et au marché hebdomadaire à Moirans-en-Montagne seraient judicieuses et pourraient être envisagées en complément ou années suivantes selon possibilités. Il ajoute également la possibilité d'aménager et d'utiliser la camionnette de la CCJS.

► **Ludy Park VTT à Morbier**

La marque « Ludy » a été déposée à l'INPI. Pourtant, un terrain ludique pour VTT a été nommé Ludy Park VTT à Morbier. Une lettre demandant un changement de nom leur sera adressée.

► **Aires de camping-car**

Un projet de création d'une aire de camping-car privée à toute proximité du camping de Chancia est potentiellement en cours. Suite à la demande de Gilles Guichon, la CCJS n'est pas en mesure d'autoriser ou d'interdire ce type d'installation. Un renvoi vers les services de l'état est alors proposé à la mairie.

Toutes les mairies de la CCJS seront auditionnées afin de connaître leurs terrains disponibles et souhaits de créations d'aires de camping-car. Une commission spécifique sur le sujet sera programmée prochainement.

► **Fusion des Communautés de Communes (CC)**

Les cinq communautés de communes du Haut-Jura seront conviées à une réunion avec Mme La Sous-Préfète le 09 juillet prochain afin d'évoquer les fusions des CC.

Jacques Zaninetta précise que la CCJS (ainsi que d'autres CC du Haut-Jura qui ne souhaitent pas fusionner ensemble) souhaite se rapprocher davantage des CC Pays des Lacs, Orgelet et Petite Montagne dans une logique touristique commune. D'ailleurs, il rappelle que la filière Lacs Rivières Cascades concerne ces communautés de communes précédemment citées ainsi que la communauté de communes de La Grandvallière.

Il ajoute qu'en commission des maires, la plupart des communes de JS abondaient dans ce sens. Certaines communes de JS seraient davantage favorables à un rapprochement avec le Haut-Jura. Cette hypothèse serait tout à fait envisageable selon Jacques ZANINETTA.

► **Tarifs OT**

Les membres valident les nouveaux tarifs d'ouvrages vendus au sein de l'Office de Tourisme.

► **Magazine Jura**

Distribution est faite aux membres du nouveau magazine Jura visant à promouvoir les richesses touristiques du département. (une publicité a été prise par la collectivité).

Aucune nouvelle question n'étant soulevée, Jacques ZANINETTA remercie les membres présents et lève la séance.